Direction de la propreté et de l'eau
Direction des finances et des achats

**2025 DPE 17 - DFA** Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif de l'exercice 2024

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe d'assainissement.

Pour l'exercice 2024, les résultats suivants sont constatés :

DEPENSES
Le montant des dépenses d'investissement mandatées s'élève à..57 222 107,63 euros
Le montant des dépenses mandatées en exploitation s'élève à98 887 447,00 euros
Soit un total de.....156 109 554,63 euros

RECETTES
Le montant des recettes d'investissement constatées s'élève à 47 029 779,64 euros
Le montant des recettes d'exploitation constatées s'élève à 105 556 200,94 euros
Soit un total de .....152 585 980,58 euros

Soit un résultat de.....-3 523 574,05 euros

Le résultat du budget annexe de l'assainissement à la clôture de l'exercice 2024 s'établit à -3 523 574,05 euros, se répartissant de la façon suivante entre les sections d'investissement et d'exploitation :
Section d'investissement .....- 10 192 327,99 euros
Section d'exploitation .....6 668 753,94 euros

Après reprise des résultats reportés de l'exercice 2023, soit 8 430 988,31 euros en section d'exploitation et et -1 324 781,61 euros en section d'investissement, le

résultat de clôture du budget annexe de l'assainissement s'établit à 3 582 632,65 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de France et de Paris.

Pour mémoire, ce budget comporte des opérations assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée.

## 1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée en dépenses et en recettes à 73,9 M€ suite à la décision modificative, soit la dernière décision budgétaire pour 2024.

### 1.1. Situation des autorisations de programme

Au 31 décembre 2024, compte tenu du montant des AP votées en 2024 (65,2 M€) et du montant des AP terminées correspondant à des opérations achevées constaté au compte administratif (43,3 M€), le solde d'AP brut s'établit à 345,6 M€.

40,6 M€ ont été mandatés sur autorisations de programme en 2024, portant le total des mandatements cumulés sur les AP en cours à 266,0 M€ fin 2024. Ainsi, le stock net d'AP au 31/12/2024 s'élève à 79,6 M€.

| Stock brut au 31/12/2023 | AP votée en 2024 | Terme d'AP constatés | Solde AP brut au 31/12/2024 | Mandats pluriannuels sur AP cumulés à fin 2024 | Dont mandats émis 2024 | Stock net AP au 31/12/2024 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 323,6 M€ | 65,2 M€ | 43,3 M€ | 345,6 M€ | 266,0 € | 40,6 M€ | 79,6 M€ |

### 1.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement étaient inscrites à hauteur de 73,9 M€ pour l'exercice 2024.

Elles couvrent principalement des dépenses de modernisation et de rénovation du réseau d'assainissement, les adaptations induites par des aménagements de voirie, des dépenses d'équipement et les remboursements d'emprunt.

Au terme de l'exercice 2024, le montant définitif des mandats émis s'établit à 57,2 M€.

#### 1.2.1. Les dépenses de travaux et d'équipement (chapitres 20, 21, 23)

Les dépenses consacrées aux travaux et à l'achat d'équipements s'élèvent en 2024 à 40,3 M€.

Ces dépenses correspondent aux opérations suivantes :

- Les travaux de création du bassin de stockage « Austerlitz » se sont vues consacrer 10,5 M€.

- Le programme de grosses réparations se maintient à un niveau élevé. 8,6 M€ lui ont été consacrés dont :
  - 6,4 M€ de réparation des ouvrages ;
  - 1,9 M€ de travaux de sécurité ;
  - 0,3 M€ au titre des réparations de la supervision du système Gaaspar.

- Les travaux de réhabilitation du réseau ont représenté 8,6 M€. Il s'agit :
  - des travaux de réhabilitation des branchements particuliers qui s'élèvent à 5,3 M€ ;
  - de la réhabilitation des petites lignes du secteur Sorbier-Amandiers pour 1,9 M€ ;
  - de la réhabilitation des ouvrages principaux pour 0,6 M€ ;
  - de la réhabilitation des anciennes voies privées classées dans le domaine public, qui a été réalisée pour un montant de 0,5 M€ ;
  - des diagnostics préalables à la réhabilitation des ouvrages pour 0,3 M€.

- 4,6 M€ ont été consacrés à des travaux sur le réseau d'assainissement induits par des aménagements en surface.

- Les travaux de rénovation des stations de gestion locale dans le cadre de la refonte du système Gaaspar ont consommé 2,3 M€.

- Les dépenses d'informatique et de télécommunications s'élèvent à 2,1 M€, dont 1,4 M€ pour le renforcement des moyens de protection du système d'information de gestion du réseau ainsi que des capacités d'interventions en cas d'attaque cyber, 1,0 M€ pour le réseau de fibre optique et 0,3 M€ pour l'amélioration du système Tigre.

- Les dépenses de logistique s'élèvent à 1,3 M€. Elles concernent l'acquisition de mobilier et matériel d'exploitation (matériel de sécurité, outillage d'exploitation, équipements en fonte, matériel nécessaire en période de crue, etc.) pour 0,7 M€ et les travaux dans les locaux pour 0,6 M€.

- 0,9 M€ a été dédié à la réalisation d'études préliminaires et de certains travaux préparatoires en vue d'aménagements structurels.

- Les travaux d'amélioration de la gestion des sables s'élèvent à 0,3 M€.

Exécution des crédits de paiement pour les dépenses d'équipement en 2024 :

| Chapitre 20 | Chapitre 21 | Chapitre 23 | TOTAL |
|---|---|---|---|
| 4,5 M€ | 1,4 M€ | 34,4 M€ | 40,3 M€ |

1.2.2. Les dépenses financières (chapitres 13, 16)

Les dépenses consacrées aux subventions, emprunts et dettes assimilées se sont élevées à 9,8 M€. Elles comprennent notamment :

- les annuités en capital liées aux remboursements de l'emprunt contracté en 2007 pour l'acquisition du bâtiment rue du Commandeur et des emprunts d'équilibre (compte 1641) contractés en 2021, 2022 et 2023, représentant 5,5 M€ de dépenses ;

- l'annuité du remboursement des emprunts à taux zéro (nature 1678) contractés auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie pour 3,2 M€ ;

- le reversement au Siaap de la part de subvention de l'agence de l'eau Seine Normandie correspondant à sa participation dans les opérations en cours pour 1,0 M€ concernant notamment l'opération de création du bassin d'Austerlitz (nature 13111).

1.2.3. Les comptes de tiers (chapitre 45)

Les dépenses au titre des comptes de tiers se sont élevées à 0,4 M€. Elles concernent le versement aux tiers ayant raccordé leur péniche au réseau d'assainissement.

1.2.4. La reprise comptable des subventions d'investissement (chapitre 040)

Un mandat de 6,7 M€ a été émis au compte 139 (« subventions d'investissement inscrites au compte de résultat »). Il s'agit des annuités d'amortissement des subventions reçues (dépenses d'ordre).

Parallèlement, ce montant a été crédité en recettes d'ordre au chapitre 042 de la section d'exploitation.

1.2.5. Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales se sont élevées à 0,2 M€. Ce montant est équilibré en dépenses / recettes au sein de la section d'investissement (crédits d'ordre).

### 1.3. Recettes d'investissement

Les titres émis au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 47,0 M€.

1.3.1. Les emprunts et subventions (chapitre 13 et 16)

Le montant total des emprunts et des subventions perçues s'élève à 12,7 M€, dont 6,3 M€ au titre de l'emprunt d'équilibre de l'exercice 2024.

Au chapitre 13 (subventions d'investissement) sont constatés 6,4 M€, dont :

- les subventions de l'AESN, d'un montant de 3,4 M€ (nature 13111), pour des travaux contribuant à la préservation du milieu naturel et le solde d'opérations antérieures ;

- les contributions versées par le Siaap (nature 1316) dans le cadre de conventions de cofinancements. Celles-ci se sont élevées à 3,0 M€, dont :

- 1,9 M€ correspondant au 5e versement portant au titre de la création du bassin Austerlitz ;
- 0,5 M€ correspondant au 6e versement de la convention 31 relative à la rénovation des stations de gestion locale du système Gaaspar ;
- 0,4 M€ correspondant 2e versement de la participation financière pour l'aménagement du déversoir d'orage Alma rive gauche ;
- 0,1 M€ correspondant à la prime solidaire 2023 sur l'aménagement du déversoir d'orage Alma rive gauche ;
- 0,1 M€ correspondant au 4e et dernier versement de la convention 38 relative aux travaux d'investissement de faible montant.

Au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) sont constatés 6,3 M€ correspondant à l'emprunt bancaire nécessaire au financement des dépenses d'équipement de l'exercice, contracté le 12 décembre 2024 auprès de La Banque Postale.

1.3.2. Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

2,1 M€ ont été affectés de la section d'exploitation à la section d'investissement, à partir du résultat d'exploitation constaté au compte administratif 2023 (nature 1068).

1.3.3. Les recettes en compte de tiers (chapitres 45)

0,3 M€ correspond au versement par l'agence de l'eau de l'aide à reverser aux propriétaires de péniches ayant réalisé les travaux nécessaires au raccordement du bateau au réseau d'assainissement.

1.3.4. Les amortissements (chapitre 040)

31,7 M€ proviennent de la section d'exploitation, au titre des amortissements (opération d'ordre).

1.3.5. Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

0,2 M€ a été titré au chapitre 041. Un montant identique est constaté symétriquement en dépenses d'investissement (opération d'ordre).

### 1.4. Détermination du solde d'exécution et du besoin de financement de la section d'investissement

1.4.1. Le solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2024 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 57,2 M€ ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 47,0 M€ ;
- le solde d'exécution de l'exercice 2024 de la section d'investissement s'établit à -10,2 M€ ;
- le solde cumulé constaté à la fin de l'exercice 2023 était de -1,3 M€.

Le résultat cumulé de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2024 s'élève donc à -11,5 M€ hors restes à réaliser. Conformément à la nomenclature M49, il sera repris au budget supplémentaire de l'exercice 2025 en dépense de la section d'investissement (D 001).

1.4.2. Le besoin de financement

Le montant global des restes à réaliser s'élève à 5,8 M€ sur les chapitres 20, 21 et 23. Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2024 et seront repris au budget supplémentaire 2025, en dépenses d'investissement.

Ainsi, la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, RAR inclus, de 17,3 M€. Conformément à la nomenclature M49, la totalité du résultat cumulé de la section d'investissement, d'un montant de 15,1 M€ (voir ci-dessous), sera affectée à sa couverture et inscrit en recettes de la section d'investissement (compte 1068 – réserves réglementaires) au budget supplémentaire de l'exercice 2025.

## 2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 117,1 M€ lors de la décision modificative de l'exercice 2024 adoptée lors du conseil de Paris des 19, 20, 21 et 22 novembre 2024.

Au terme de l'exercice, la situation se présente de la manière suivante :

- le montant des mandats émis est de 98,9 M€. Le taux de consommation des crédits réels atteint 96,5 % des crédits ouverts ;
- le montant des titres émis est de 105,6 M€. 96,9 % des recettes réelles prévues ont été titrées.

### 2.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de l'exercice 2024 s'élèvent à 98,9 M€.

2.1.1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Cette rubrique regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service : locations de locaux et de véhicules, études, formation des personnels, communication, remboursement de frais au budget général, travaux d'entretien et de réparation du réseau. Elle représente 54,0 % du total des dépenses réelles d'exploitation.

Les crédits inscrits au chapitre 011 sont de 37,3 M€ et le montant des crédits mandatés est de 36,2 M€, soit un taux de consommation de 97,2 %.

Les dépenses les plus significatives sont les suivantes :

- les fluides ont représenté 15,0 M€, dont 14,3 M€ d'eau non potable (nature 60611) et 0,7 M€ d'autres fluides (eau potable, électricité, gaz, air comprimé sur les natures 60612, 60613 et 60614) pour alimenter les usines, l'atelier, le

magasin et l'ensemble des autres sites du service technique de l'eau et de l'assainissement ;

- le remboursement de frais généraux au budget général (nature 6287) s'élèvent à 7,5 M€ ;

- les dépenses d'entretien et de maintenance (natures 615 hors 61551) s'élèvent à 5,6 M€. Elles sont constituées à 65,7 % de frais de curage et de réparation du réseau d'assainissement (3,7 M€), et à 33,2 % de frais de maintenance des équipements industriels d'exploitation et des sites de mesures du réseau parisien, de ses usines, d'interventions sur les installations de chauffage/climatisation des bâtiments et de maintenance informatique (1,9 M€). Les 1,1 % restants sont dédiés aux opérations de maintenance préventive des matériels industriels (révision de palans, chariots, élingues, pinces d'accroches etc.), aux vérifications des matériels de sécurité (extincteurs) ajoutés aux réparations de véhicules (0,1 M€) ;

- les dépenses au compte 604 correspondent aux prestations de services pour le compte de tiers. Les dépenses s'élèvent à 1,9 M€ en 2024. Elles donnent lieu à recettes sur la nature 704, sous forme d'avances perçues en début de chantier, ajustées au coût définitif en fin d'opération ;

- les dépenses de sous-traitance (nature 611) se sont élevées à 1,4 M€ ;

- la fourniture d'entretien et de petit équipement (nature 6063) s'établit à 1,3 M€ ;

- les dépenses de la nature 618 (études et formation) s'élèvent à 0,2 M€ ;

- enfin, les autres dépenses de gestion courante s'élèvent à 3,3 M€. Elles comprennent notamment :
  - 1,2 M€ pour les frais de carburant et de location et entretien des véhicules (natures 6066, 6135 et 61551) ;
  - 0,7 M€ pour les frais d'assurance en responsabilité civile et en dommages aux biens (nature 6168) ;
  - 0,3 M€ pour les frais de nettoyage des locaux en augmentation depuis la crise sanitaire (nature 6283) ;
  - 0,1 M€ pour les taxes foncières, de balayage et sur les bureaux (natures 63513 et 6378).

2.1.2. Les charges de personnel (chapitre 012)

Un montant de 26,4 M€ a été mandaté en dépenses de personnel (rémunération et charges sociales incluses) sur 26,5 M€ de crédits ouverts, soit un taux de consommation de 99,6 %.

2.1.3. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre concerne les dépenses non récurrentes d'un exercice à l'autre. Sur 1,0 M€ de crédits ouverts en 2024, 0,9 M€ a été consommés.

- Sur la nature 6743, 0,5 M€ a été consacré à l'aide internationale par le biais de subventions à des organisations non gouvernementales (ONG) ou pour des actions de coopération décentralisée, dont :
    - 80 000,00 euros à l'association Morija France pour son projet d'accès à l'eau potable et sensibilisation à l'hygiène dans le cadre Epargner pour le changement au Burkina Faso (projet Wash Sakoula) ;
    - 60 000,00 euros à La chaine de l'espoir pour les formations, sensibilisation, travaux, et distribution de kits d'entretien dans 16 écoles au Togo ;
    - 50 000,00 euros à Inter aide pour son projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable dans le nord de la Sierra Leone par l'automatisation des services de maintenance ;
    - 50 000,00 euros à « Le partenariat » pour son projet d'accès à l'eau potable et gestion des latrines en Guinée pour les communes de Labé Pita et Mamou ;
    - 50 000,00 euros à Acted pour son projet « Un environnement scolaire sain et salubre pour une éducation de qualité à Lomé » au Togo ;
    - 40 000,00 euros à Urbamonde France pour améliorer la qualité de vie et la résilience des habitants face au risque d'inondation par le renforcement des ouvrages d'assainissement et une approche communautaire intégrée au Sénégal ;
    - 30 000,00 euros à Planète enfants & développement pour son projet de sensibilisation à l'assainissement et mobilisation autour du recyclage et du tri dans les quartiers précaires de Phnom Penh (Cambodge) ;
    - 30 000,00 euros à la Fondation énergies pour le monde pour l'amélioration durable de l'accès à l'eau potable dans trois communes rurales du sud de Madagascar ;
    - 20 000,00 euros à IDO pour la création d'un dispositif pérenne et autonome d'assistance technique de réparation des pompes au Tchad ;
    - 15 500,00 euros à l'association Eausoleil-Paca pour son projet d'installation d'un réseau d'eau par pompage solaire public et pédagogique au nord-est de Madagascar ;
    - 15 000,00 euros à Initiative développement pour l'amélioration de l'offre d'assainissement, sensibilisation de la population, transfert de compétences au Bénin ;
    - 10 000,00 euros à Seves pour le projet d'amélioration des services publics essentiels (accès eau potable et assainissement) de Vogan au Togo ;
    - 3 052,00 euros à l'association Adice pour son programme « Territoires volontaires » avec deux missions de volontariat de solidarité internationale dans le cadre des projets coopération menés à Naoukchott (Mauritanie), dans le domaine de l'agriculture urbaine et à Accra dans le domaine de la gestion des déchets ménagers.

- 0,3 M€ sur la nature 678 incluant le règlement au Siaap de frais de gestion 2022 ;

- 0,1 M€ correspondant à des annulations de titres sur exercices antérieurs, lors de l'ajustement des soldes de comptes de tiers (nature 673).

2.1.4. Les charges financières (chapitre 66)

Un montant total de 2,8 M€ a été réglé au titre des intérêts de l'emprunt du bâtiment « Commandeur » et des emprunts d'équilibre des exercices 2021 et 2022 et 2023 (natures 66111 et 60112).

2.1.5. Les provisions pour dépréciations et risques (chapitre 68)

Un montant de 0,9 M€ a été exécuté en provisions pour dépréciations et risques au titre au titre des créances douteuses susceptibles de faire l'objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable public.

2.1.6. Les dotations aux amortissements (chapitre 042)

Cette rubrique se compose de la dotation au titre de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, d'un montant de 31,7 M€.

Parallèlement, la section d'investissement a été créditée en recettes du même montant (chapitre 040).

2.1.7. Restes à réaliser

Le montant global des restes à réaliser s'élève à 0,5 M€ sur le chapitre 011. Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2024 et seront repris au budget supplémentaire 2025.

**2.2. Recettes de fonctionnement**

Les recettes constatées sur la section d'exploitation s'établissent à 105,6 M€ pour un montant prévisionnel de 108,7 M€ (hors excédent d'exploitation reporté), ce qui correspond à un taux de réalisation de 97,1 %.

2.2.1. Redevance d'assainissement et autres prestations de services (chapitre 70)

Les recettes titrées sur le chapitre 70 s'élèvent à 94,9 M€. Notamment :

- la recette au titre de la redevance d'assainissement collectif (nature 70611) s'élève à 74,0 M€ ;
- la contribution municipale pour la collecte des eaux pluviales assurée par la section de l'assainissement de Paris (nature 7063) s'élève à 18,2 M€ ;
- en lien avec l'inscription en dépenses d'exploitation, les remboursements au titre des prestations effectuées pour le compte de tiers s'élèvent à 1,8 M€ (nature 704) ;
- 0,4 M€ (nature 7068) a été perçu pour des prestations de service (frais généraux, dépose de câbles et droits de tournage dans le réseau) ;
- 0,3 M€ a été versé par le budget annexe de l'eau au titre des frais de gestion (nature 7087) ;

- 0,2 M€ a été comptabilisé pour la mise à disposition de personnel lors d'interventions en égout (nature 7084).

2.2.2. Produits divers de gestion courante (chapitre 75)

Les recettes titrées sur le chapitre 75 s'élèvent à 2,1 M€.

Elles recouvrent les redevances payées pour l'occupation du réseau par des câbles électriques, des canalisations ou des réseaux de téléphonie et informatiques.

2.2.3. Subvention d'exploitation versée par le Siaap (chapitre 74)

1,0 M€ a été perçu en 2024 au titre de la participation du Siaap aux frais d'entretien des ouvrages d'intérêt interdépartemental (nature 747).

2.2.4. Produits exceptionnels (chapitre 77)

0,9 M€ a été titré correspondant à des dégrèvements, des remboursements pour trop-perçu de provision de compte de tiers et des pénalités.

2.2.5. Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (chapitre 042)

Ce compte enregistre les opérations d'ordre de transfert entre sections et s'élève pour 2024 à 6,7 M€.

**2.3. Détermination du montant du résultat et affectation**

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2024 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 98,9 M€ ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 105,6 M€ ;
- le solde d'exécution de l'exercice 2024 de la section d'exploitation s'établit à 6,7 M€ ;
- le résultat constaté à la fin de l'exercice 2024 est de 15,1 M€.

Ce résultat sera affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (compte 1068 – réserves réglementaires) au budget supplémentaire de l'exercice 2025.

Les restes à réaliser en fonctionnement d'un montant de 0,5 M€ seront inscrits en dépenses de la section d'exploitation lors du budget supplémentaire de l'exercice 2025.

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris